

Mairie de Montaigut-en-Combraille

Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 janvier 2025.

**Nombre de membres en exercice** : 14

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU, Jean-Luc QUINTY, Danièle DELMOTTE, Margaux PIQUELLE, René POUILLE, Denis BICHARD, Christelle CHAMPOMMIER, Martine CONSTANT, Damien LABRE, Valérie ROOSE, Éliane VIALON.

**Absent Excusé** : Gaëlle LE BOULANGER.

**Procuration** : Michel FLORENTINO à Christelle CHAMPOMMIER, Thomas PICANDET à Margaux PIQUELLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

**Objet : Cimetière : tarifs concessions.**

- Vu le règlement du cimetière approuvé par délibération en date du 08 novembre 2021,
- Vu la délibération en date du 15 décembre 2021,

Les tarifs applicables depuis le 01 janvier 2022 sont les suivants :

| /      | 3m2   | 6m2   |
|--------|-------|-------|
| 30 ans | 135 € | 270 € |
| 50 ans | 210 € | 420 € |

Dans le cadre de la procédure de reprise, certaines concessions ne correspondent pas aux surfaces présentées (3 ou 6 m2).

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- De fixer un tarif au m2 à compter du 01 février 2025 (30 ans = 45 € / 50 ans = 70 €).

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme.  
A Montaigut-en-Combraille, le 16 janvier 2025.  
Le Maire,  
Jean-Marc SAUTERAU

